



## **CONSULTATION**

# **PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO)**

**MARS 2021**

**Terres Publiques Intramunicipales  
MRC de Maria-Chapdelaine**

## 1. CONTEXTE

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) et la délégation de gestion territoriale (CGT) entre la MRC de Maria-Chapdelaine et le MFFP, et depuis reconduite, confie à la MRC de Maria-Chapdelaine (MRC) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) ainsi que des plans d'aménagement spéciaux.

De façon générale, la CGT a pour but :

- D'établir, en collaboration avec les autres partenaires du milieu, un partenariat entre le gouvernement et la MRC en vue de faire contribuer davantage les TPI à la revitalisation, à la consolidation et au développement socio-économique de la région et des collectivités locales;
- De mettre en valeur, de façon optimale et intégrée, les possibilités de développement qu'offre le territoire, en conformité avec les préoccupations et les besoins locaux et régionaux, dans le respect des principes poursuivis par le gouvernement en matière d'aménagement, de gestion et de développement du territoire public.

Plus spécifiquement en matière d'aménagement forestier, la MRC doit s'assurer de l'application des objectifs suivants :

- La polyvalence et l'utilisation multiresource du territoire public incluant des ressources naturelles qui s'y trouvent;
- Le maintien du caractère public des terres du domaine de l'État au regard de son accessibilité générale, incluant l'accessibilité au milieu hydrique et aux activités fauniques, et de son statut de patrimoine collectif;
- Le maintien de l'intégrité du territoire public;
- La préservation du milieu naturel et de la diversité biologique;
- La pérennité des terres, des ressources naturelles des milieux hydriques;

Et finalement en matière de développement durable :

- Le maintien des valeurs socio-économiques et environnementales du territoire public et de ses ressources ou la création d'une valeur ajoutée, et ce, sur une base permanente afin de répondre aux besoins du présent, sans compromettre ceux des générations futures;
- L'aménagement durable des forêts, le respect de la possibilité forestière et la conservation des milieux forestiers.

La Loi exige également, que ces plans soient soumis à une consultation du public.

Afin de compléter et faire approuver par le Conseil de la MRC le PAFIO, la MRC organise une consultation publique selon plusieurs modes de communication. Le PAFIO concerne tout le territoire public intramunicipal compris dans la CGT.

Pour en savoir plus sur la l'aménagement forestier, consultez la MRC :

Courriel : [sgauthier@mrcmaria.qc.ca](mailto:sgauthier@mrcmaria.qc.ca)  
Téléphone : 418-276-7531 poste 4211  
Courrier : MRC de Maria-Chapdelaine  
173 boul. St-Michel  
Dolbeau – Mistassini, Qc  
G8L 4N9

## **2. CONSULTATION PUBLIQUE - PAFIO**

Le PAFIO soumis à la consultation du public présente la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière, en intégrant les autres fonctions du territoire public. Il traite plus particulièrement des secteurs d'intervention potentiels de récolte (coupe de bois) et de travaux d'aménagement forestier (sylviculture) ainsi que de la localisation possible des chemins à construire, à améliorer ou à restaurer.

## **3. PROCESSUS DE CONSULTATION**

La consultation publique sur le PAFIO se tient du 1 au 26 mars 2020 inclusivement. Durant cette période, la population et les parties intéressées sont invitées à émettre des commentaires sur le PAFIO, selon plusieurs mécanismes et plus particulièrement sur les points suivants :

1. La localisation des travaux d'aménagement forestier et leur nature;
2. La localisation des travaux de récolte et de voirie et leur nature.

Les cartes sont accessibles pour consultation sur le site Web de la MRC à <http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca/>.

La consultation publique de mars 2021 vise à :

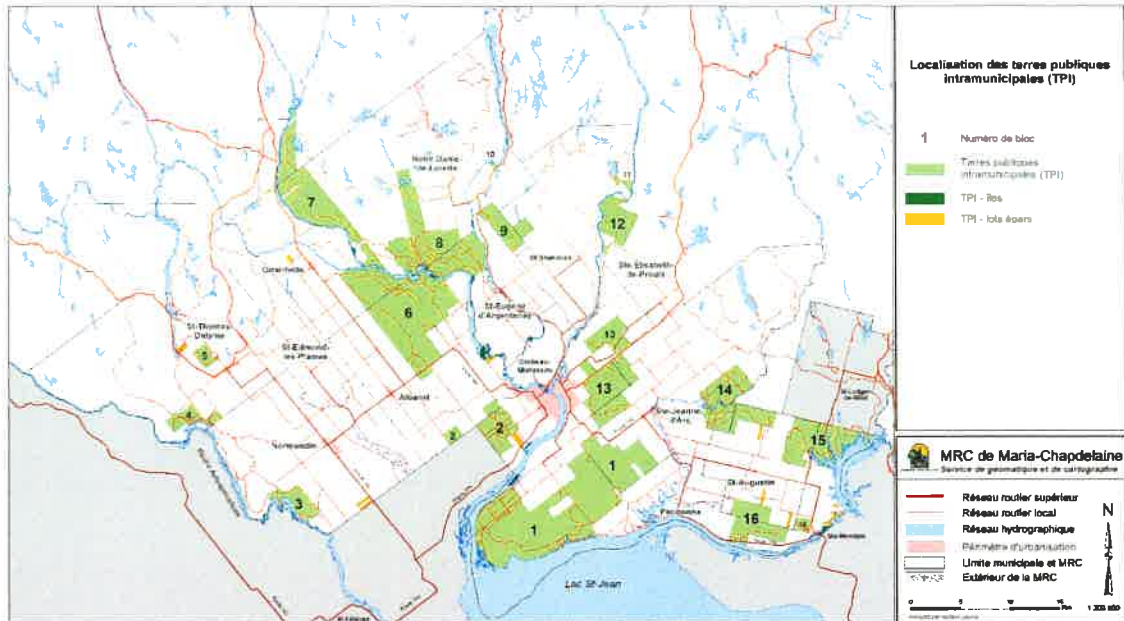
- Favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion forestière des TPI et, plus précisément, de la planification et la localisation des travaux;
- Permettre à la population et aux parties intéressées de s'exprimer sur le plan d'aménagement forestier proposé et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier des TPI de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population;
- Permettre au comité multiressources de faire des recommandations en matière d'aménagement des forêts et en vertu du mandat de gestion du territoire public intramunicipale;
- Permettre au Conseil de la MRC de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion territoriale des TPI.

Les TPI délégués, de la MRC de Maria-Chapdelaine, sont compris et détaillés dans la CGT et constitue le territoire suivant, réparti en affectations territoriales telles qu'elles-mêmes décrites à l'intérieur de la Planification d'aménagement intégrée (PAI) des TPI.

Dans le cadre du processus de consultation publique, la MRC prévoit :

- Rencontre du Comité multiressource, le 23 février 2021;
- Rencontre du Comité de développement Racine-Vauvert, le 17 février 2021;
- Consulté le Ministère des forêts, de la faune et des parcs (MFFP), le 1 mars 2021;
- Rencontrer et ou répondre à toute municipalité, association et ou individu pendant la période de consultation.

## Carte – Localisation des TPI



## 4. AVIS PUBLIC



### CONSULTATION PUBLIQUE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

La MRC de Maria-Chapdelaine tient une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) pour le territoire public intramunicipal, sous délégation de gestion.

Un PAFIO présente les secteurs de travaux sylvicoles, de récolte de bois et de voirie, potentiels, identifiés à la planification forestière.

**Grand :** 1 mars au 26 mars 2021

**Comment :**

- Par courriel : [tpi@mrcmaria.qc.ca](mailto:tpi@mrcmaria.qc.ca)
- Via notre site internet : [www.mrcdemaria-chapdelaine.ca](http://www.mrcdemaria-chapdelaine.ca)
- Par la poste à l'adresse ici-bas

Pour nous joindre :

MRC de Maria-Chapdelaine  
173 boul. Saint-Michel  
Colléau-Mistassini (Qc), G6L 4N9  
Téléphone : (418) 276-2131, poste 4211  
Lun-ven de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00



Donné à Colléau-Mistassini, le 1<sup>er</sup> jour du mois de mars 2021.

Marie-Claude Fortin  
Directrice générale

- Affiché le 1/03/2021.
- Publié dans le journal « Nouvelles Hebdo », Édition du 2/03/2021.

## 5. RÉCOLTE

Outre le respect des lois et des règlements, les activités de récolte sont balisées entre autres par les stratégies et les modalités d'interventions développées au Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2018-2023. Ces balises sont-elles même en lien avec les affectations territoriales établies à la Planification d'aménagement forestier (PAI), de mars 2019. La superficie récoltée annuellement est modulée par la possibilité forestière en mètre cube solide de bois par essence, déterminée par le Bureau du forestier en chef (BEFEC), en vigueur, et la capacité de la MRC à mettre en marché les essences de bois issues de ces superficies. La superficie requise annuellement dans un contexte d'exploitation de la pleine possibilité est évaluée à 245 ha en coupe de régénération et 15 ha en coupe partielle.

Dans le contexte où la tordeuse des bourgeons de l'épinette est toujours très active, les peuplements affectés par un indice de défoliation sont systématiquement intégrés à la planification opérationnelle. Une validation terrain est effectuée avant l'intégration dans un plan de récolte un peuplement affecté par la TBE et la décision d'intervenir dans l'année en cours est modulée selon le constat réalisé, l'indice de défoliation cumulé et la capacité opérationnelle d'y effectuer des travaux.

Catégorie de travaux	Superficie au PAFIO en ha par bloc de TPI																Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	12	13	14	15	16	18	
Coupe de régénération	359	2				69						259	1		230		918
Coupe de régénération - TBE						243		747	858		698	20	704	112		37	3 418
Coupe par bande																	-
Coupe partielle - Éclaircie commerciale						8											8
<b>Total général</b>	<b>359</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>319</b>	<b>0</b>	<b>747</b>	<b>858</b>	<b>0</b>	<b>698</b>	<b>279</b>	<b>705</b>	<b>112</b>	<b>230</b>	<b>37</b>	<b>4 344</b>

## 6. VOIRIE

Outre les nouveaux chemins forestiers à aménager, la présente consultation détermine les chemins forestiers qui requièrent une amélioration ou une réfection majeure. L'entretien périodique des chemins multiusages utilisés à des fins d'aménagement forestiers se fait au besoin, selon la période d'exécution des travaux, l'état de la chaussée et des budgets disponibles. La consultation prévoit la durée d'utilisation potentielle des chemins forestiers à savoir qu'ils peuvent être permanents ou être utilisés pour une durées de  $\pm 3$  ans ou  $\pm 10$  ans pour ensuite réaliser leur remise en production (reboisement).

Catégorie de travaux	Longueur au PAFIO en m par bloc de TPI																Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	12	13	14	15	16	18	
Construction (IM)																	
Construction (IM) $\pm 3$ ans						1587			242								1 829
Construction (IM) $\pm 10$ ans																	-
Construction (IM) Permanent																	-
<b>Total construction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1587</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>242</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 829</b>
Amélioration											3688						3 688
Réfection																	-
<b>Total amélioration et réfection</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3688</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 688</b>
Entretien								1966									1 966
Remise en production / Fermeture					503		1339	623			132						2 597

## 7. TRAVAUX SYLVICOLES

Les travaux sylvicoles sont planifiés en fonction des stratégies développées au PAFIT 2018-2023. Les besoins pour assurer une régénération des superficies récoltées, selon les types de sites sont validés pour chaque site. Le scénario le plus fréquent est la préparation par scarifiage hydraulique en sillons suivi d'un reboisement. D'autres méthodes de préparation de terrain peuvent être utilisées occasionnellement, comme les monticules et le broyage soit pour assurer une bonne croissance des semis et ou comme mesure d'harmonisation. Le nombre de plants reboisés est lié à la demande d'allocation de plants auprès du MFFP qui se situe à un peu plus de 300 000 plants par année.

Le dégagement mécanique de reboisement se fait sur une superficie approximative annuelle de 50 ha. Chaque site de reboisement est validé avant traitement sur la pertinence biologique d'effectuer le traitement.

Catégorie de travaux	Superficie au PAFIO en ha par bloc de TPI																Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	12	13	14	15	16	18	
Scarifiage plein simple passage	36			24		27	34	35	4								160
Scarifiage plein double passage						3		5	15								22
Scarifiage sentier simple passage																	-
Scarifiage sentier double passage							6										6
Monticule			0	0	0	1		2	2		0	2		1			8
Broyage								7				3					10
<b>Total général</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>48</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>206</b>

Catégorie de travaux	Superficie au PAFIO en ha par bloc de TPI																Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	12	13	14	15	16	18	
Reboisement (ha)	36			24		31	42	48	20		0	5		1			207
Pin gris	43480			35000		43250	64300	58250									244 280
Epinette noire				18200		23000	14750	54950	40520			6200					157 620
Pin rouge	23220					1000					780	3700		900			29 600
Épinette blanche				9200			13000										22 200
Pin blanc																	-
<b>Total général</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>31</b>	<b>42</b>	<b>48</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>207</b>

Catégorie de travaux	Superficie au PAFIO en ha par bloc de TPI																Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	12	13	14	15	16	18	
Entretien reboisement			9		8	52	168	33	33	5	34		17	26	1		386
<b>Total général</b>			<b>9</b>		<b>8</b>	<b>52</b>	<b>168</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>5</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>26</b>	<b>1</b>		<b>386</b>

## 8. CARTOGRAPHIE

Les cartes de localisation des précédents travaux consultés sont disponibles sur le site internet de la MRC.

## 9. SIGNATURE



---

Jean Philippe Larouche. ing. for.  
Société sylvicole Mistassini



---

Johnatan Doucet, ing. for.  
Coord. à l'aménagement et l'urbanisme  
MRC de Maria-Chapdelaine